



Déclaration Liminaire de la CAPL B du 13 juillet 2016

Madame la Présidente,

Il est arrivé le temps de la dernière CAPL des mouvements locaux et avec lui le temps du bilan d'établir la situation des effectifs à la DGFIP et à la DDFIP.

Il nous semble important une nouvelle fois de rappeler ces chiffres maintenant connus de tous :

Plus de 36 000 suppressions d'emplois à la DGFIP depuis 15 ans ;

2017 s'annonce encore comme une belle moisson avec près de 1 200 suppressions d'emplois ;

Notre ministère, non-prioritaire, assumera encore 66 % des suppressions d'emplois.

Malgré ces chiffres remarquables, notre administration arrive toujours à afficher des déficits d'effectifs abyssaux : au moins 2 327 postes vacants pour les agents, plus de 1 100 postes vacants pour les contrôleurs. Ce n'est pas le « généreux » appel d'environ 400 agents sur liste complémentaire qui permettra de combler ce gouffre.

A l'issue des 3 CAPL, ce seront 38 chaises pour les agents, 20 chaises pour les contrôleurs et 6 chaises pour les inspecteurs sur lesquelles il manquera des titulaires. La prise en compte des temps partiels fait augmenter **le déficit à plus de 114 emplois dans le département** avec un record pour la RAN de Montreuil et son un déficit de près de 20%.

Ce n'est pas les quelques 88 collègues affectés « ALD » qui permettront aux services de faire « salle comble ». Ce statut, même s'il résulte le plus souvent de demandes de rapprochement, n'a rien de rassurant pour les agents et son utilisation à outrance n'est pas justifiée au vu des manques de titulaires.

SOLIDAIRES Finances Publiques réaffirme sa détermination à voir appliquer, pour l'ensemble des agents, l'affectation la plus fine possible dès le mouvement national et revendique une affectation nationale à la commune et non à la RAN. D'autant plus que les velléités de fusion de RAN dans le département, n'amélioreront pas la gestion des personnels, bien au contraire elles précariseront tous les agents et encore plus les affectations « ALD RAN ».

La Direction Générale a supprimé le mouvement complémentaire de mars 2017 pour les contrôleurs et les inspecteurs, bloquant ces derniers pendant deux ans sur leur poste et créant un mouvement spécifique sur poste pour les premiers. Est-ce que la direction locale a défini de tel poste auprès de la DG ?

Nous siégeons, Madame la Présidente, en CAPL et l'intérêt de celle-ci est bien qu'elle soit régie par des règles de gestion. La Direction Générale s'efforce chaque année à les détricoter :

- blocage pendant 3 ans des agents sur le département de leur 1ère affectation ;
- obligation pour les contrôleurs de rester pendant 3 ans dans leur dominante de l'ENFiP ;
- modification des périmètres des missions-structures pour les contrôleurs et inspecteurs.

Cette dernière déréglementation laisse perplexe tant le périmètre s'est élargi, incluant des métiers complètement différents, et inquiète en raison des restructurations ou des suppressions d'emplois.

Nous pouvons donc nous interroger sur les raisons de cette déréglementation décidée unilatéralement.

Nous sommes donc réunis en CAPL pour la 3ème fois, et cela fera la 3ème fois que les règles de gestions ne seront pas respectées. La déréglementation de la gestion des personnels n'a pas que pour

seul effet la satisfaction ou le mécontentement immédiat des agents, elle a surtout des conséquences trop souvent oubliées, notamment lors des futures restructurations ou suppressions d'emplois !!

Madame la Présidente, une nouvelle fois, nous aurons beaucoup de débat et de désaccord sur vos choix ; et vous pouvez donc déjà présumer du vote des élus de SOLIDAIRES Finances Publiques sur ce mouvement local des contrôleurs au 1er septembre 2016.

**Agents de la DGFIP, de la DDFIP, quel que soit votre grade, d'agent à AGFiP,
voici un nouveau constat du démantèlement de votre administration !
SOLIDAIRES Finances Publiques vous donne rendez-vous dès septembre pour vous
défendre...**

Les élus en CAPL n°2 pour SOLIDAIRES Finances Publiques 62

élues titulaires

Claudie COINTE et Marine CAILLERET

élus suppléants

Nadège BOTTE et Pascal PEIREIRA

expert

Wilfried GLAVIEUX